



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Djibouti

Question écrite n° 43663

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur les accusations de soutien, par la France, de la répression en République de Djibouti. Une répression qui s'accompagne de graves violations commises contre les droits humains, la démocratie et l'État de droit, comme l'a dénoncé le Parlement européen. Il souhaite obtenir des informations précises sur le rôle joué par la France dans le cas du directeur de la prison de Djibouti et lui demande de s'exprimer sur l'évolution très inquiétante de la situation à Djibouti, la France ne pouvant en aucun cas apporter son concours à la répression.

Texte de la réponse

La France n'apporte aucun soutien à la répression conduite par les autorités djiboutiennes contre l'opposition. Les accusations portées contre la France sont sans fondement. La promotion et la protection des droits de l'Homme sont une priorité de la France en matière de politique étrangère. L'existence de liens historiques avec Djibouti permet à la France d'avoir un discours franc et exigeant à l'égard des autorités de ce pays. Elle entretient un dialogue régulier avec les membres de l'opposition djiboutienne. La France a suivi avec attention les élections législatives du 22 février 2013 et les développements qui ont suivi. Elle a exprimé publiquement ses préoccupations après les arrestations de membres de l'opposition, de dignitaires religieux et les débordements survenus lors de manifestations. Elle a saisi l'occasion de l'examen périodique universel de Djibouti au conseil des droits de l'Homme en avril 2013 pour effectuer des recommandations aux autorités djiboutiennes en vue d'un meilleur respect des libertés fondamentales. En liaison avec ses partenaires européens, la France a entrepris des démarches auprès des autorités djiboutiennes pour leur rappeler leurs obligations internationales en matière de protection des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne la lutte contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants. En matière carcérale, la France met en oeuvre depuis 2011 un projet d'appui à l'amélioration du système pénitentiaire djiboutien avec notamment pour objectif de contribuer à une meilleure prise en charge des détenus. Dans ce cadre, M. Ali Aden Bouraleh, directeur de la prison de Gabode, est venu en France du 30 septembre au 4 octobre 2013 pour suivre une formation à l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) sur la gestion des risques. La mise en oeuvre de ce projet s'effectue en toute transparence. Il est à noter que l'opposition, à Djibouti, n'a jamais demandé l'arrêt de la formation des cadres de l'administration pénitentiaire. Comme tous les projets de coopération mis en oeuvre par la France, ce projet d'appui à l'amélioration du système pénitentiaire djiboutien fera l'objet d'une évaluation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43663

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12195

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 50